



Carghese

CASA CUMUNA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 04 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-sept août deux mille vingt-cinq, sont réunis, l'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15 Secrétaire de séance : Lucie FRIMIGACCI

N°2025/27

MEMBRES PRÉSENTS

François **GARIDACCI**
Alexia **ZANETTACCI**
Lucie **FRIMIGACCI**
Jérôme **ALESSANDRI**
Ange **SUSINI**

Jean-Paul **PAOLI**
Vannina **NEGRONI-DESINI**
Emmanuelle **FRIMIGACCI-PERONI**
Stéphanie **ALESSANDRI**

MEMBRES REPRÉSENTÉS

MEMBRES ABSENTS

Hélène **DRAGACCI-CODACCIONI**
Pierre **ZANNETTI**
Dominique **POGGI**

Pierre-Jean **MIGEVANT**
Frédéric **COLONNA DE LECA CRISTINACCE**
Sandrine **CINOTTI**

OBJET : Délibération portant création d'un emploi saisonnier au service portuaire

Vu l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique ;

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel, afin de l'affecter au sein du service portuaire en remplacement d'un saisonnier en congé paternité.

Il est ainsi proposé de procéder à la création d'un emploi polyvalent à temps complet du 11 septembre 2025 au 30 septembre 2025 inclus relevant du grade d'adjoint technique territoriale ;

L'agent ainsi recruté sera chargé de veiller au bon déroulement de la saison portuaire, d'accueillir le public et l'informer, d'entretenir les locaux mais aussi de distribuer le carburant aux usagers du port. Cet agent percevra une rémunération mensuelle brute conforme aux indices en vigueur au moment de son recrutement, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement s'il y a lieu et des congés annuels.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de la création de l'emploi précité, dans les conditions décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9

Signature du Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which is a cursive script. The signature is written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRIE DE CARGÈSE" at the top and "CORSE DU SUD" at the bottom.

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.